## Appel à la prière à Notre-Dame de Bon Espoir

Notre Dame de Bon Espoir a été le refuge des chrétiens de Dijon et de tout le diocèse aux jours d'épreuve et de tribulations. Elle a protégé la ville en 1513 et 1944. Alors qu'avec nos concitoyens nous luttons contre la propagation du virus covid-19, nos eucharisties et nos célébrations publiques sont supprimées. Mais il est encore possible de venir prier dans les églises, en prenant les précautions recommandées. On peut évidemment prier aussi chez soi et en famille.

Je vous invite à vous tourner vers Notre Dame de Bon Espoir à l'aide de la prière ci-jointe. Cette prière pourrait être dite chaque jour à midi, dans un mouvement de communion spirituelle avec les personnes isolées, pendant toute la durée de la crise épidémique.

## Prière à Notre Dame de Bon Espoir:

Notre Dame de Bon Espoir, chère au cœur des Dijonnais et des chrétiens de Côte d'Or, nous nous tournons vers vous comme vers une source de réconfort. Toujours vous avez étendu votre main protectrice sur notre peuple, nos familles et chacune de nos personnes.

Aujourd'hui nous vous demandons d'intercéder pour nous pour qu'en ces temps d'épidémie et d'inquiétude nous gardions confiance et partagions notre espérance avec nos prochains qui sont dans l'angoisse.

Que l'Esprit Saint nous inspire ce qui est bon et juste, Afin que nos communautés privées momentanément des sacrements en particulier de l'eucharistie et de la réconciliation, redoublent de ferveur et de charité fraternelle.

Guide-nous sur la voie de la patience et de la solidarité Que bientôt nous puissions reprendre notre travail et nos occupations Et nos jeunes le chemin de leur établissement scolaire. Que nos anciens isolés sachent que nous leur restons proches Et le personnel soignant que nous lui sommes pleins de reconnaissance

Que cette épreuve passagère renforce la communion qui nous relie entre nous avec le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

Notre Dame de Bon Espoir, Priez pour nous

Amen.

Votre archevêque Roland Minnerath